

# Politique Espaces Naturels Sensibles Bilan 2019-2021





# SOMMAIRE

## LA POLITIQUE ESPACES NATURELS SENSIBLES

### BILAN 2019-2021

Édito

La politique Espaces Naturels Sensibles en quelques chiffres

Le Département : Pilote de la préservation des Espaces Naturels Sensibles

Les 67 Espaces Naturels Sensibles départementaux



#### GÉRER DURABLEMENT POUR FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

Prendre en compte le nouveau visage des Espaces Naturels Sensibles

Concevoir des forêts plus résilientes

Préserver les zones humides

Les principaux travaux écologiques réalisés entre 2019 et 2021

Zoom sur des espèces emblématiques

3



#### CRÉER DES LIEUX DE VIES PARTAGÉS ET RESPECTÉS

4

Répondre au besoin de nature de la population

16-17

6-7

9 Espaces Naturels Sensibles aménagés pour l'accueil du public

18-19

Informier sur les bonnes pratiques indispensables à la préservation des sites

20

S'appuyer sur des acteurs incontournables

21

Envisager les Espaces Naturels Sensibles comme des leviers de solidarité

22

Les partenariats et conventions des Espaces Naturels Sensibles

23

8-9

10-11

12-13

14

15



#### PARC DÉPARTEMENTAL DU PEUPLE DE L'HERBE, LE PLUS GRAND PARC NATUREL DES YVELINES

24-25



#### COMMUNIQUER POUR SENSIBILISER

26-27



# ÉDITO



Le département des Yvelines bénéficie d'un cadre naturel remarquable. Avec 85 % d'espaces naturels et agricoles, il est le poumon ouest de l'Île-de-France. Il offre une grande variété de paysages abritant un patrimoine exceptionnel. Haut lieu de la biodiversité francilienne, c'est un territoire que le Département veille à préserver et développer.

Depuis près de 40 ans, nous menons une politique active en matière d'Espaces Naturels Sensibles. Ce sont aujourd'hui 67 sites acquis, soit 2 800 ha d'espaces naturels diversifiés composés notamment de forêts, de parcs, de zones humides, de prairies, de landes. Cette politique de gestion, d'aménagement et de valorisation répond à un double objectif : préserver la biodiversité et partager ce patrimoine naturel avec les Yvelinois. Nous devons désormais faire face à un enjeu majeur : le changement climatique. Pour anticiper ses effets - canicule, sécheresse, incendies -, pour réduire la vulnérabilité des territoires et pour favoriser leur résilience, le Département adapte aujourd'hui ses interventions, notamment en privilégiant les forêts résilientes et en préservant les zones humides. S'il est un atout pour lutter contre le changement climatique, ce capital environnemental est également indispensable au bien-être des Yvelinois qui peuvent ainsi disposer d'un cadre propice à la découverte de milieux préservés et à la pratique de loisirs en pleine nature. Depuis les périodes de confinement, la fréquentation des Espaces Naturels Sensibles s'est d'ailleurs considérablement accrue atteignant près d'un million de visiteurs par an, et soulevant de nouveaux enjeux : préserver la biodiversité tout en permettant la poursuite et le développement d'une « ruralité métropolitaine » qui fait la qualité de vie de notre département.

Ce document présente le bilan de la politique « Espaces Naturels Sensibles » du Département des Yvelines. Il témoigne, pour la période 2019-2021, de l'engagement mené en matière de préservation des Espaces Naturels Sensibles, de développement et d'aménagement des sites à destination des publics.

Nous espérons que ce document suscitera l'envie d'aller découvrir les richesses de notre territoire et de contribuer à sa préservation.

**Pierre BÉDIER**

Président du Département des Yvelines

# LA POLITIQUE ESPACES NATURELS SENSIBLES EN QUELQUES CHIFFRES

**35 300** ha  
inscrits en zone  
de préemption  
au titre des ENS <sup>(1)</sup>  
sur 73 communes

**2 800** ha  
d'ENS acquis par  
le Département

**67**  
sites ENS répartis  
sur l'ensemble  
du département

**1 790** km  
d'itinéraires  
pédestres  
et équestres  
inscrits  
au PDIPR <sup>(2)</sup>



**12**  
personnes au sein du service  
Espaces Naturels Sensibles

**2 575**  
arbres bio

**5**  
parcours de découverte

**7**  
millions d'euros  
de dépenses cumulées  
entre 2019 et 2021

**2**  
sites labellisés  
Refuge LPO <sup>(4)</sup>

**30 000**  
participants  
aux manifestations  
autorisées sur les ENS

**1** accrobranche

**+ de 1**  
million de visiteurs par an sur  
les ENS hors PPDH

**140** mares



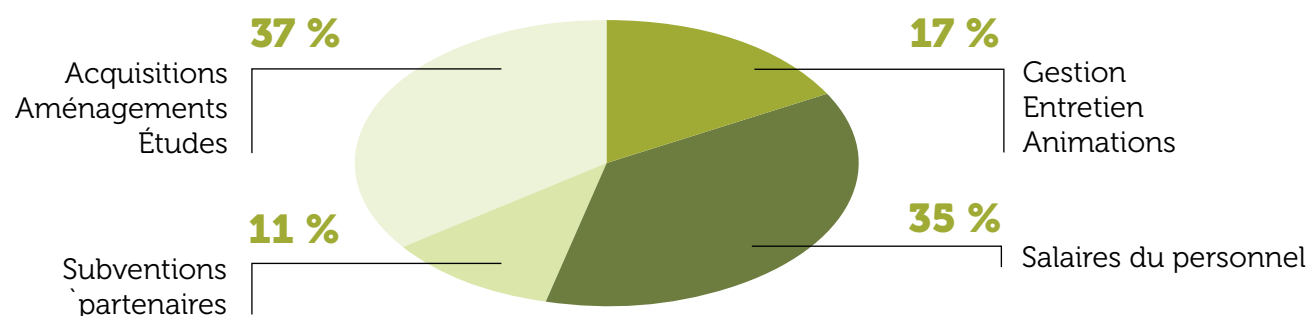
(1) ENS : Espace Naturel Sensible

(2) PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

(3) PPDH : Parc départemental du Peuple de l'herbe

(4) LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

## RÉPARTITION DES DÉPENSES DE 2019 À 2021



# LE DÉPARTEMENT : PILOTE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

## Qu'est-ce qu'un Espace Naturel Sensible ?

Un Espace Naturel Sensible (ENS) est un espace qui présente des fonctions écologiques et/ou paysagères remarquables et/ou menacées. La politique d'acquisition et de valorisation des ENS répond à 2 objectifs prioritaires : la préservation de ces espaces et leur aménagement pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

**Pour mettre en œuvre la politique des Espaces Naturels Sensibles, le Département dispose d'un outil financier et d'un outil foncier**

### OUTIL FINANCIER



**Taxe d'aménagement**

### OUTIL FONCIER



**Droit de préemption**

### ACQUÉRIR

Le Département acquiert des parcelles dans des secteurs identifiés comme prioritaires afin d'en faire des ENS (par préemption, à l'amiable...)

### CONNAÎTRE

Le Département mène des études et des inventaires faune/flore afin d'identifier les enjeux et les objectifs d'aménagements et de valorisation des sites.

### AMÉNAGER ET VALORISER

Le Département entreprend des aménagements destinés à la valorisation des sites avec :

- la création de parcours (sentiers pédagogiques, balades branchées, accrobranche...)
- l'installation de mobilier et l'aménagement des sites (bancs, tables de pique-nique, parkings...)

### GÉRER

Le Département mène différents types de gestion :

- une gestion écologique avec la restauration et la création de mares, de prairies...
- une gestion sylvicole avec des coupes de bois, la création de futaies irrégulières, d'îlots de sénescence...
- un entretien courant qui consiste à débroussailler, faucher, entretenir les chemins, les barrages, les mobiliers...

### SENSIBILISER ET COMMUNIQUER

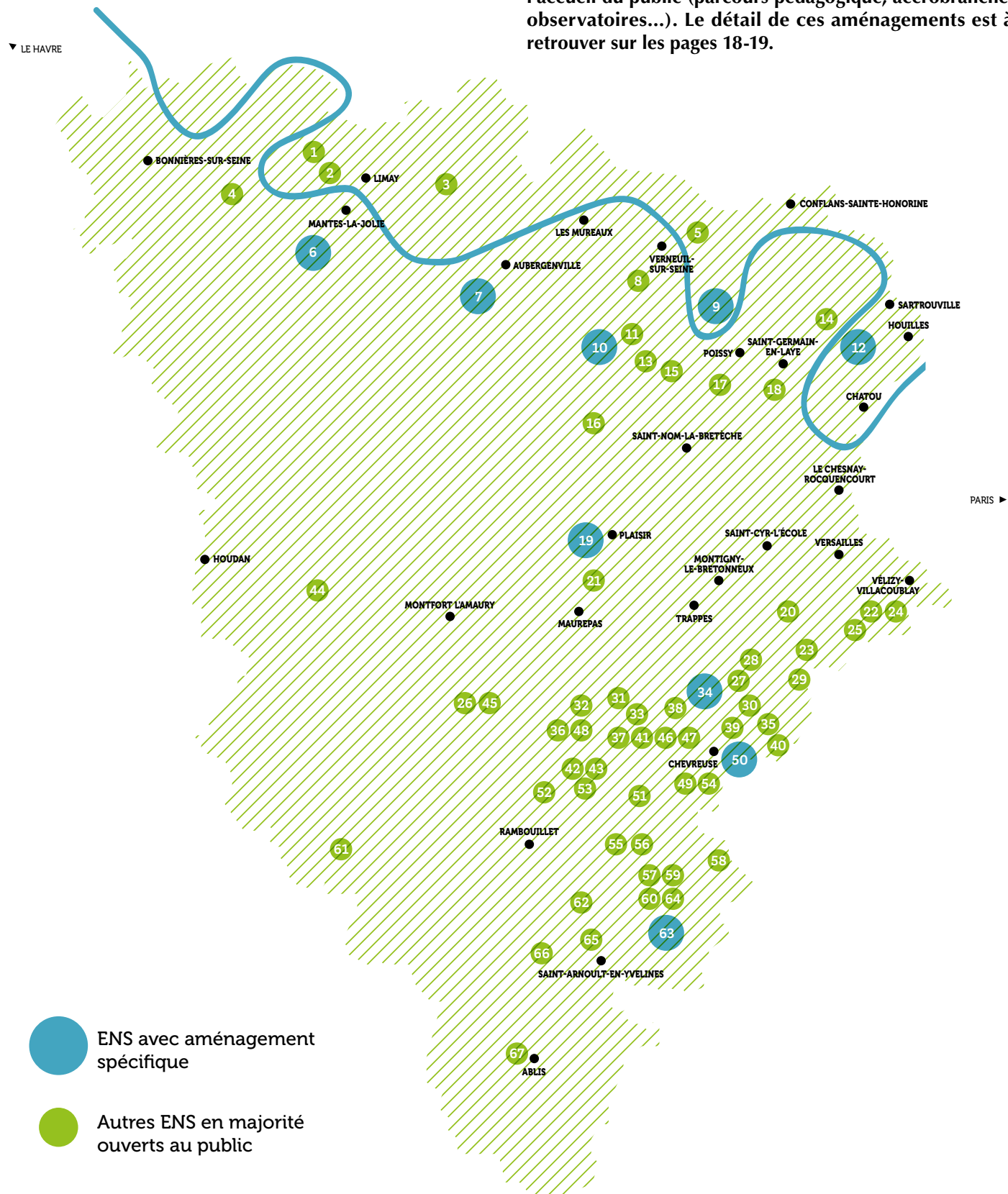
Pour sensibiliser le public, le Département programme des animations : sorties nature à destination du grand public et des scolaires, événements comme les Journées européennes du Patrimoine, la Fête de la Nature...

Il développe également un plan de communication qui se traduit par l'élaboration et la diffusion de supports : articles dans les brochures, les sites et les réseaux sociaux départementaux, affiches d'informations dans les ENS, guide des bonnes pratiques, carte interactive...



# LES 67 ESPACES NATURELS SENSIBLES DÉPARTEMENTAUX

Le Département dispose de 67 Espaces Naturels Sensibles. 9 d'entre eux sont pourvus d'aménagements spécifiques pour l'accueil du public (parcours pédagogique, accrobranche, observatoires...). Le détail de ces aménagements est à retrouver sur les pages 18-19.



- ENS avec aménagement spécifique
- Autres ENS en majorité ouverts au public

- 1 Butte du Hutrel (Saint-Martin-la-Garenne) - 7 ha
- 2 Bois du Chénay (Follainville, Saint-Martin-la-Garenne) - 2,5 ha
- 3 Bois de Moussus-Saint-Laurent (Brueil-en-Vexin, Guitrancourt) 93,3 ha
- 4 Bois de Rosny-Rolleboise (Rolleboise, Rosny-sur-Seine) 32,5 ha
- 5 Massif de l'Hautil (Triel-sur-Seine) - 0,2 ha
- 6 Bois des Terriers (Buchelay, Magnanville) - 23,2 ha
- 7 Étang du Bout du Monde (Epône) - 48 ha
- 8 Site de Vernouillet (Vernouillet) - 0,9 ha
- 9 Parc du Peuple de l'Herbe (Carrières-sous-Poissy) - 113 ha
- 10 Grands Bois (Les Alluets-le-Roi, Morainvilliers) 55 ha
- 11 Forêt de Rougemont (Morainvilliers, Orgeval) - 28,2 ha
- 12 Parc de la Boucle de Montesson (Montesson) - 29 ha
- 13 Forêt d'Abbécourt (Orgeval) - 79,4 ha
- 14 Clos de la Salle (Mesnil-le-Roi) - 0,3 ha
- 15 Gâtines - Le Château (Orgeval) - 1 ha
- 16 Forêt des Flambertins (Cresprières) - 74 ha
- 17 Forêt des Tailles d'Herbelay (Aigremont, Chambourcy) - 56 ha
- 18 Site des Platrières (Saint-Germain en Laye) - 6 ha
- 19 Forêt de Sainte-Apolline (Plaisir, Neauphle-le-Château) 297 ha
- 20 Site de La Minière (Guyancourt) - 7 ha
- 21 Site de La Dauberie (Jouars-Pontchartrain) - 0,2 ha
- 22 Bois du Rocher (Jouy-en-Josas) - 8 ha
- 23 Pré Clos et Trou Salé (Buc, Châteaufort, Toussus-le-Noble) 24 ha
- 24 Parc des Côtes de Montbron (Jouy-en-Josas) - 38 ha
- 25 Bois Chauveaux (Jouy-en-Josas, Saclay) - 23 ha
- 26 Bois de la Cerqueuse (Les Bréviaires) - 2,4 ha
- 27 Site de Port Royal (Magny-les-Hameaux, Milon-la-Chapelle, Saint-Lambert-des-Bois) - 7,3 ha
- 28 Bois de la Haute Tasse (Magny-les-Hameaux) - 9,4 ha
- 29 Pré Bicheret (Châteaufort) - 13 ha
- 30 Bois de Florence (Milon-la-Chapelle) - 23,3 ha
- 31 Roselière du Pommeret (Lévis-Saint-Nom) - 2 ha
- 32 Bois Legat et Bois des Laves (Lévis-Saint-Nom, Les Essarts-le-Roi) 4 ha
- 33 Bois des Marronniers (Lévis-Saint-Nom, Dampierre-en-Yvelines) - 4,3 ha
- 34 Forêt de la Madeleine (Chevreuse, Saint-Lambert-des-Bois) 55 ha
- 35 Bois de Champfaily et l'Étang du Moulin (Milon-la-Chapelle, Saint-Rémy-lès-Chevreuse) - 35,4 ha
- 36 Bois de Malassis (Les Essarts-le-Roi) - 23 ha
- 37 Marais de Maincourt (Dampierre-en-Yvelines) - 2 ha
- 38 Bois de la Butte Ronde (Saint-Forget) - 14,7 ha
- 39 Queue de l'Étang (Chevreuse) - 2 ha
- 40 Domaine de Beauplan (Saint-Rémy-lès-Chevreuse) - 29,7 ha
- 41 Bois des Fonds de Goulettes (Dampierre-en-Yvelines) - 14,3 ha
- 42 Butte d'Auffargis (Auffargis) - 23,8 ha
- 43 Site des Quinze Coins et Fosse Poquet (Auffargis) - 1 ha
- 44 Mail de l'Avenue de Neuville (Gambais) - 6,4 ha
- 45 Bois de Vilpert (Les Bréviaires) - 8 ha
- 46 Prés Châtillon (Dampierre-en-Yvelines) - 0,6 ha
- 47 Prés du Champrier des Taillis (Dampierre-en-Yvelines) - 0,6 ha
- 48 Bois des Trente Arpents (Les Essarts-le-Roi) - 1 ha
- 49 Vallée d'Écosse Bouton (Choisel) - 4,5 ha
- 50 Forêt de Méridon (Chevreuse, Choisel, Saint-Rémy-lès-Chevreuse) - 191 ha
- 51 Bois de la Côte de Cernay (Cernay-la-Ville) - 4,2 ha
- 52 Forêt de Clérambault (Vieille-Église-en-Yvelines) - 27 ha
- 53 Étang Gabriel (Auffargis) - 18 ha
- 54 Bois d'Houlbran (Choisel) - 36 ha
- 55 Bois des Gaules (La Celle-les-Bordes) - 43 ha
- 56 Bois du Taillis (La Celle-les-Bordes) - 11 ha
- 57 Forêt de Ronqueux (Bullion) - 117 ha
- 58 Bois de Longchêne-Villevert (Bonnelles, Bullion) - 57 ha
- 59 L'Étang de Vaubersant (Bullion) - 7 ha
- 60 Bois des Aulnettes (Bullion) - 12 ha
- 61 Buttes de Raizeux (Raizeux) - 1 ha
- 62 Forêt de Pinceloup (Clairefontaine-en-Yvelines, Sonchamp) - 320 ha
- 63 Forêt de Rochefort (Rochefort-en-Yvelines) - 288 ha
- 64 Bois d'Haumont (Bullion) - 25,4 ha
- 65 Forêt de Saint-Benoît (Clairefontaine-en-Yvelines, Sonchamp, Saint-Arnoult-en-Yvelines) - 273 ha
- 66 Forêt de Plaisance (Sonchamp) - 41 ha
- 67 Ancienne Voie ferrée (Ablis) - 6 ha



**2 575**  
arbres bio

**140**  
mares

**5**  
ilots  
de vieillissement  
et de sénescence,  
soit **19** ha



**12**  
ha  
de landes  
entretenues

**2 450**  
ha  
de forêts  
labellisées  
PEFC \*

**25**  
ha  
de fauche  
tardive  
(11 ENS)

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Département des Yvelines gère 2 800 ha d'espaces naturels sensibles dont une grande partie est ouverte au public ; parmi eux, 9 sites avec des aménagements spécifiques. Ces ENS sont représentatifs de la grande diversité des écosystèmes que l'on peut rencontrer dans les Yvelines : forêts, prairies, milieux humides (étang, mare...), landes etc.

\* PEFC : Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières

#### Le saviez-vous ?

Pour chaque forêt soumise au régime forestier, l'ONF élabore, en collaboration étroite avec le Département, un document d'aménagement. Ce document fixe les actions à mener en matière de gestion sylvicole (essences à privilégier, planification des plantations et des coupes...). En 2021, les documents d'aménagement des forêts départementales de Ronqueux, Vaubersant, Aulnettes et Villevert-Noncienne ont été renouvelés.



## GÉRER DURABLEMENT POUR FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

### Prendre en compte le nouveau visage des Espaces Naturels Sensibles

En une cinquantaine d'années, 70 % des animaux sauvages ont disparu de la surface de la planète, les zones humides ont régressé et de nombreux peuplements forestiers ont déperissé. Certaines causes naturelles peuvent expliquer ces disparitions, mais le rythme d'érosion actuel est largement attribuable aux activités humaines : urbanisation, surexploitation des ressources vivantes, pollution, introduction d'espèces exotiques envahissantes...

Ces bouleversements se mesurent à l'échelle de nos Espaces Naturels Sensibles qui doivent dorénavant faire face au changement climatique avec des épisodes météorologiques inhabituels qui les rendent particulièrement vulnérables. Les hivers doux, les printemps pluvieux et les périodes de sécheresse répétées ont notamment pour conséquence le déperissement de peuplements forestiers, l'apparition de parasites et insectes ravageurs, le développement des feux de forêt...

Face à ces bouleversements, le Département des Yvelines a fait évoluer ses modes de gestion afin d'améliorer durablement l'état de santé des forêts et leur résilience.

Pour mener à bien cette gestion durable, le Département peut s'appuyer sur un réseau d'acteurs (collectivités, PNR...). Parmi eux, l'Office National des Forêts (ONF) assure les missions relatives à la mise en œuvre du régime forestier\* (surveillance des sites, élaboration de documents d'aménagement, suivi des coupes de bois).

//// Le schéma de la forêt résiliente, (lire p. 10-11), illustre l'ensemble des actions menées par le Département dans ce domaine.

#### \*QU'EST-CE QUE LE RÉGIME FORESTIER ?

C'est l'ensemble des règles de gestion forestière imposées par le Code forestier. La mise en œuvre de ce régime est confiée par la loi à un opérateur unique, l'ONF. Il est applicable aux forêts appartenant à l'État, aux collectivités territoriales ou à des établissements publics et d'utilité publique.



## Plantation de 3 vergers patrimoniaux

**2019** 1<sup>er</sup> verger de 3 000 m<sup>2</sup> (19 variétés de pommes anciennes) planté en forêt départementale de Sainte-Apolline (Plaisir et Neauphle-le-Château) avec un pomologue. Action complétée par la visite d'une classe d'une école de Plaisir.

**2021** 2<sup>e</sup> verger de 2 500 m<sup>2</sup> (17 pommiers) planté en forêt départementale de Champfaily (Milon-la-Chapelle et Saint Rémy-lès-Chevreuse) en présence des résidents d'un Ehpad et de deux classes de deux écoles de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

**2021** 3<sup>e</sup> verger de 4 000 m<sup>2</sup> (20 arbres fruitiers) planté en forêt départementale des Gaules (La Celle-les-Bordes) par une classe de l'école de la commune.

## CONCEVOIR DES FORÊTS PLUS RÉSILIENTES

Pour préserver les forêts, le Département développe différents modes de gestion : diversité des essences, conservation d'habitats riches en biodiversité (arbres bio, îlots de sénescence, îlots de vieillissement, vergers patrimoniaux...). Il privilégie la régénération naturelle des peuplements partout où cela est possible, et opte pour des plantations quand c'est nécessaire. Enfin, il est amené à réguler la population des grands animaux (sangliers, chevreuils et cerfs) afin d'éviter les dégâts sur les peuplements forestiers et les cultures agricoles.

## GESTION DE LA FORÊT RÉSILIENTE

### ZONE HUMIDE

Espace notamment composé de mares créées ou restaurées pour favoriser la biodiversité spécifique des zones humides (libellules, amphibiens,...).

140 mares identifiées sur les ENS.

### MILIEU OUVERT

Milieu intraforestier type prairie, pelouse sèche, lande abritant une faune et une flore spécifiques.

### JEUNES PLANTATIONS

Zone d'essences diversifiées récemment plantées pour compenser l'absence de régénération naturelle due aux aléas climatiques, à la pression du gibier, aux maladies...

1 plantation en forêt des Tailles d'Herbelay suite à la maladie de l'encre.

### FUTAIE IRRÉGULIÈRE

Peuplement d'arbres d'âges et d'essences variés destiné à mieux résister aux changements climatiques et aux maladies.

Mise en place depuis 2015.

### ILOT DE SÉNESCENCE

Zone où l'homme n'intervient pas. Les arbres, riches en biodiversité (champignons, mousses...), y vieillissent jusqu'à leur décomposition  
4 îlots (16ha) depuis 2015 dans les forêts de Sainte-Apolline et Ronqueux.

### FAUNE SAUVAGE

Gestion équilibrée de la faune sauvage pour permettre la régénération de la forêt.

### RÉGÉNÉRATION NATURELLE

Ecosystème se reconstituant spontanément grâce aux semis naturels des arbres voisins.

### LISIÈRE ÉTAGÉE

Milieu qui associe des strates buissonnantes, arbustives et arboricoles pour former un ourlet protecteur (tempête, sécheresse) et attractif pour la biodiversité.

### VERGER PATRIMONIAL

Plantation d'arbres fruitiers contribuant à la conservation d'espèces anciennes et constituant un réservoir de biodiversité et un outil pédagogique pertinent.

3 vergers plantés sous des lignes à haute tension traversant nos ENS.

### HAIE CHAMPÊTRE

Zone de refuge et de nidification offrant une grande variété d'arbustes à fleurs mellifères et de baies attractives pour les passereaux et les insectes.

### ARBRE « BIO »

Arbre vivant ou mort, conservé jusqu'à sa décomposition, offrant de nombreux habitats (loge de pics verts...) et marqué par un triangle « jaune chamois »

2 575 arbres bio recensés sur 21 ENS.

### ÎLOT DE VIEILLISSEMENT

Espace au sein duquel on laisse vieillir les arbres au-delà de leur âge d'exploitabilité habituel. Ces vieux bois, refuges pour la biodiversité, sont récoltés avant leur dépérissement.

1 îlot (3 ha) dans la forêt de Ronqueux depuis 2020.

## Plantation suite à la maladie de l'encre

La maladie de l'encre affecte exclusivement le châtaignier. Elle se propage d'arbre en arbre et provoque très rapidement leur mort. Cette maladie a pris de l'ampleur en Île-de-France et a fortement impacté la forêt départementale des Tailles d'Herbelay (Chambourcy et Aigremont).

**2016** une coupe rase de 2,2 ha a été nécessaire.

**2021** au vu de la faible régénération naturelle, 3 500 arbres d'essences diverses (alisier torminal, pin sylvestre, tilleul, hêtre et 2 variétés de chêne sessile) ont été plantés.

## Plantation participative en forêt départementale de Sainte-Apolline (Plaisir et Neauphle-le-Château)

**Le 30 novembre 2019** 200 citoyens volontaires ont planté 3 000 arbres : chênes, hêtres, arbres fruitiers. Une action organisée par l'association Reforest'Action et le Département.



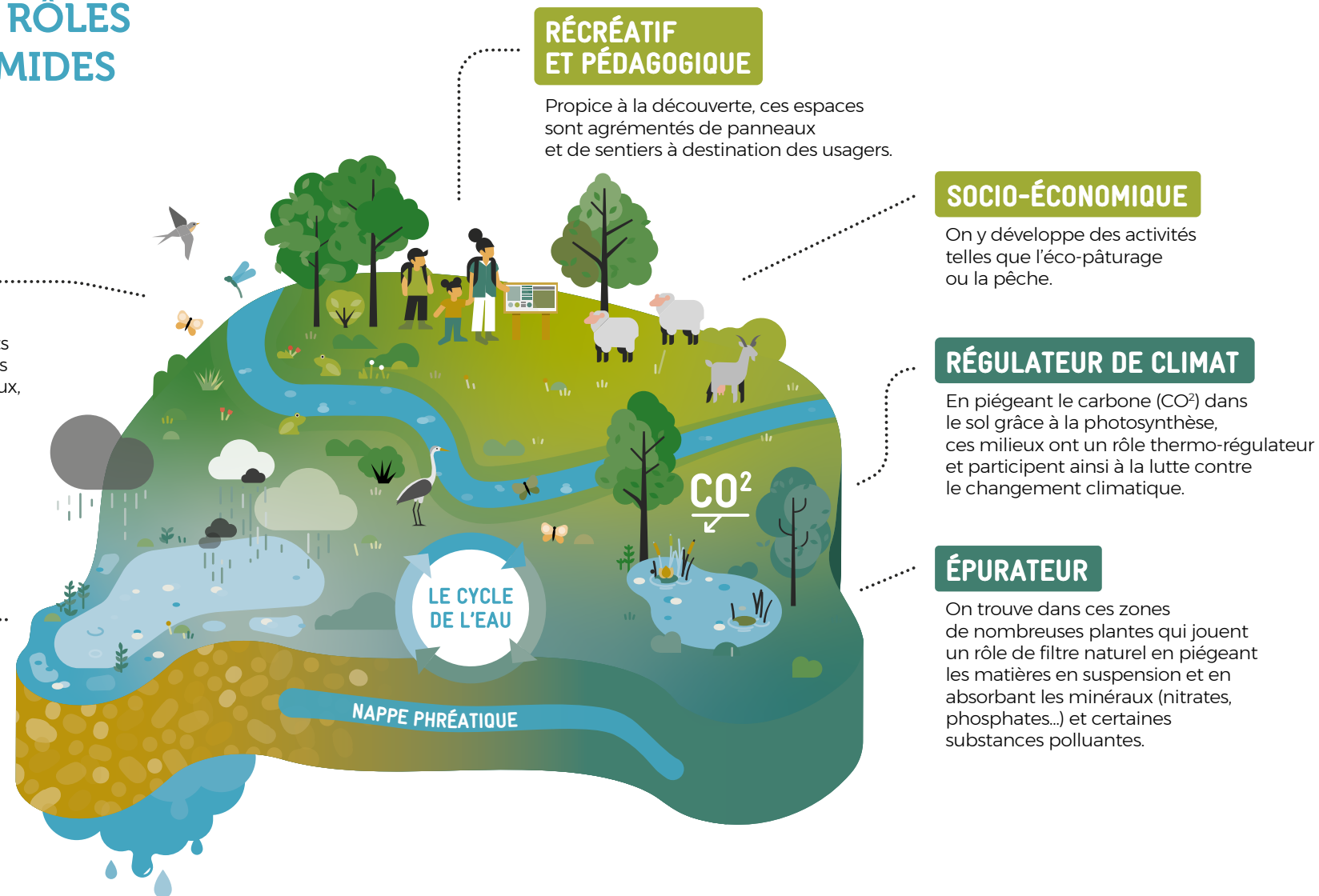
## LES MULTIPLES RÔLES DES ZONES HUMIDES

### RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ

Ces espaces sont des habitats pour de nombreuses espèces animales (amphibiens, oiseaux, libellules...) et végétales.

### ÉPONGE NATURELLE

En période pluvieuse, ces zones retiennent l'eau diminuant ainsi l'intensité des inondations. En période sèche, elles restituent cette eau au milieu naturel et contribuent à l'alimentation de la nappe phréatique.



### RÉCRÉATIF ET PÉDAGOGIQUE

Propice à la découverte, ces espaces sont agrémentés de panneaux et de sentiers à destination des usagers.

### SOCIO-ÉCONOMIQUE

On y développe des activités telles que l'éco-pâturage ou la pêche.

### RÉGULATEUR DE CLIMAT

En piégeant le carbone (CO<sup>2</sup>) dans le sol grâce à la photosynthèse, ces milieux ont un rôle thermo-régulateur et participent ainsi à la lutte contre le changement climatique.

### ÉPURATEUR

On trouve dans ces zones de nombreuses plantes qui jouent un rôle de filtre naturel en piégeant les matières en suspension et en absorbant les minéraux (nitrates, phosphates...) et certaines substances polluantes.

## PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES

Les zones humides abritent une grande diversité de milieux (prairies humides, mares, cours d'eau, étangs...) et jouent un rôle important dans l'écosystème.

Malheureusement, au cours du 20<sup>e</sup> siècle, elles ont subi de nombreuses dégradations ou destructions, en raison de l'urbanisation et de l'agriculture intensive. Entre 1960 et 1990, plus de 50 % d'entre-elles ont disparu en France.

Fort de ce constat, le Département des Yvelines mène, depuis plusieurs années, une politique active de préservation des zones humides dans les ENS : étang du Bout du Monde, mares de Sainte-Apolline et de Pinceloup/Saint-Benoît, prairies humides de Port-Royal et de Ronqueux, étangs de Vaubersant et Gabriel, Parc départemental du Peuple de l'herbe.... Depuis 2013, il a également restauré une quarantaine de mares sur les 140 recensées : 15 mares dans la forêt de Pinceloup/Saint-Benoît, 10 mares dans la forêt de Sainte-Apolline, 5 mares dans la forêt d'Houlbran, 3 mares dans la forêt des Tailles d'Herbelay, 2 mares dans la forêt de Ronqueux et des Flambertins, 1 mare dans la forêt de Rochefort et Plaisance ainsi que 6 ha de prairies humides (Bois des Gaules, Port Royal et Forêt de Ronqueux).

**Le Département poursuit ces travaux avec comme objectif la restauration de 50 mares supplémentaires d'ici à 2026.**



Mare restaurée à la Butte du Hutrel



Travaux de restauration de mares sur la Butte du Hutrel

### Restauration de mares : la Butte du Hutrel à Saint-Martin-la-Garenne

D'une superficie de près de 7 ha, la Butte du Hutrel est inscrite au sein d'un site Natura 2000 « Coteaux et Boucles de la Seine » qui abrite des milieux rares et fragiles telles que des prairies, des pelouses sèches et des mares.

Un contrat Natura 2000 a été conclu en 2021 par le Département et le Parc Naturel régional du Vexin Français. Il permet de bénéficier d'une subvention de l'Europe pour des travaux visant à préserver un site naturel menacé à l'échelle européenne. Dans ce cadre, il a été prévu la réouverture de 5 grandes mares par des travaux de curage et de remise en lumière (débranchage...) réalisés en 2021 et 2022. Ces travaux d'un montant total de 34 896 € HT sont financés à 50 % par l'Europe.

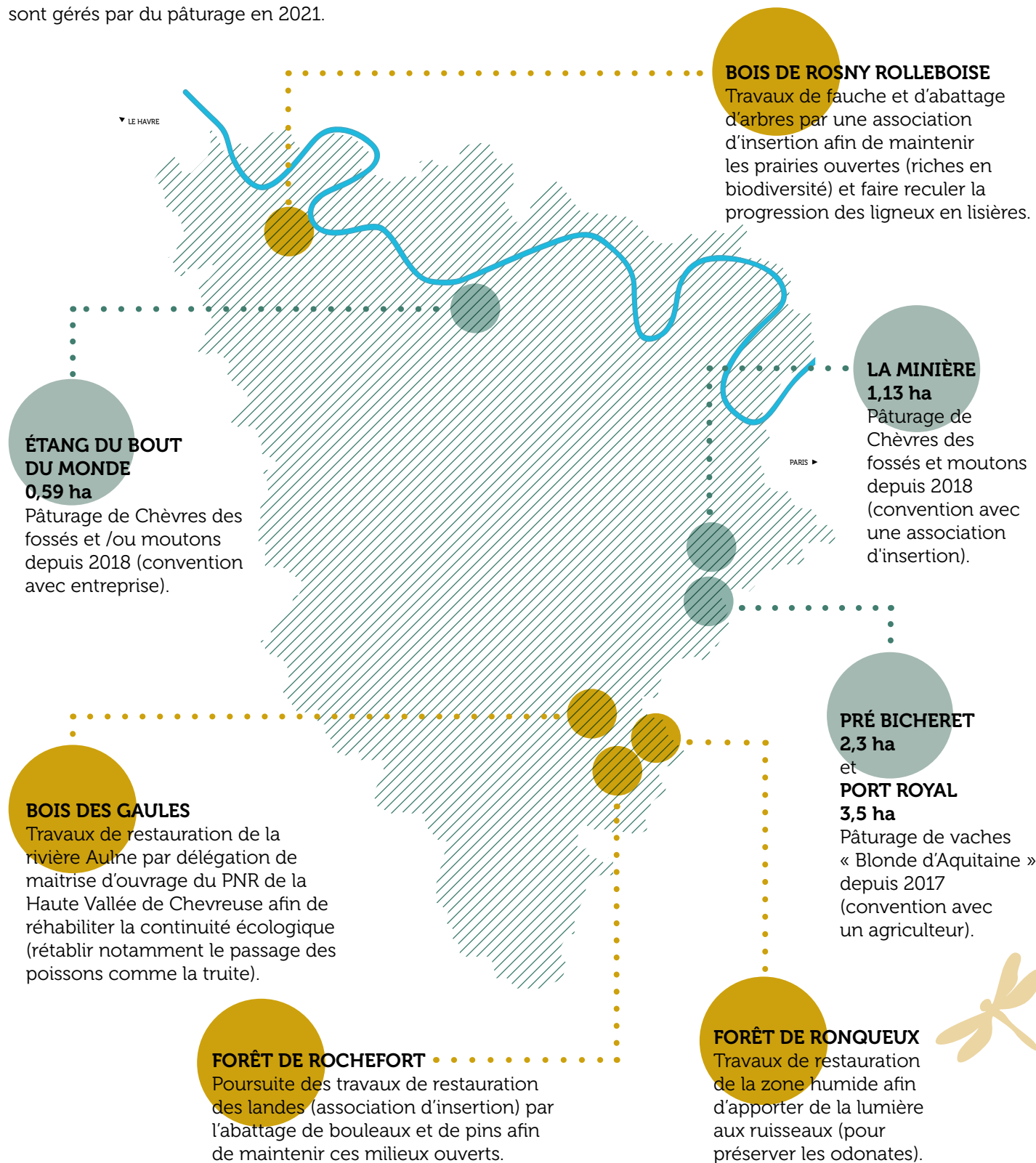


## LES PRINCIPAUX TRAVAUX ÉCOLOGIQUES RÉALISÉS ENTRE 2019 ET 2021

### ÉCOPÂTURAGE

Depuis 2016, le Département a mis en place l'éco-pâturage sur certains ENS. Le pâturage d'animaux est une solution alternative à l'entretien mécanique des sites pour le débroussaillage et le fauchage.

Il présente de nombreux avantages notamment sur les plans économique et écologique. Il permet de soutenir la filière élevage en développant des partenariats avec des éleveurs ou associations. Quatre sites, soit 7,5 ha, sont gérés par du pâturage en 2021.



### ZOOM SUR DES ESPÈCES EMBLÉMATIQUES

La connaissance des milieux naturels et des espèces de faune et de flore que les Espaces Naturels Sensibles abritent constitue un préalable nécessaire à toutes actions de protection ou de conservation de la nature.

C'est pourquoi, le Département réalise, ou fait réaliser par des bureaux d'études, des inventaires naturalistes permettant d'identifier les enjeux, d'aménager durablement et de réaliser une gestion adaptée de ses ENS. Ces inventaires ont permis d'identifier des espèces emblématiques.



1. Triton alpestre male-Beauplan
2. Lucine-Butte du Hutrel. Espèce vulnérable et rare
3. Zygène de la carniolle-Butte du Hutrel. Espèce très rare et en danger
4. Alouette des champs, Ronqueux
5. Agrion délicat-Vaubersant-Espèce vulnérable
6. Chevreuil-Bout du Monde
7. Rainette verte-Ronqueux
8. Céphalanthère blanche-Champfaily
9. Utrriculaire commune-Houlbran-Espèce très rare et vulnérable.

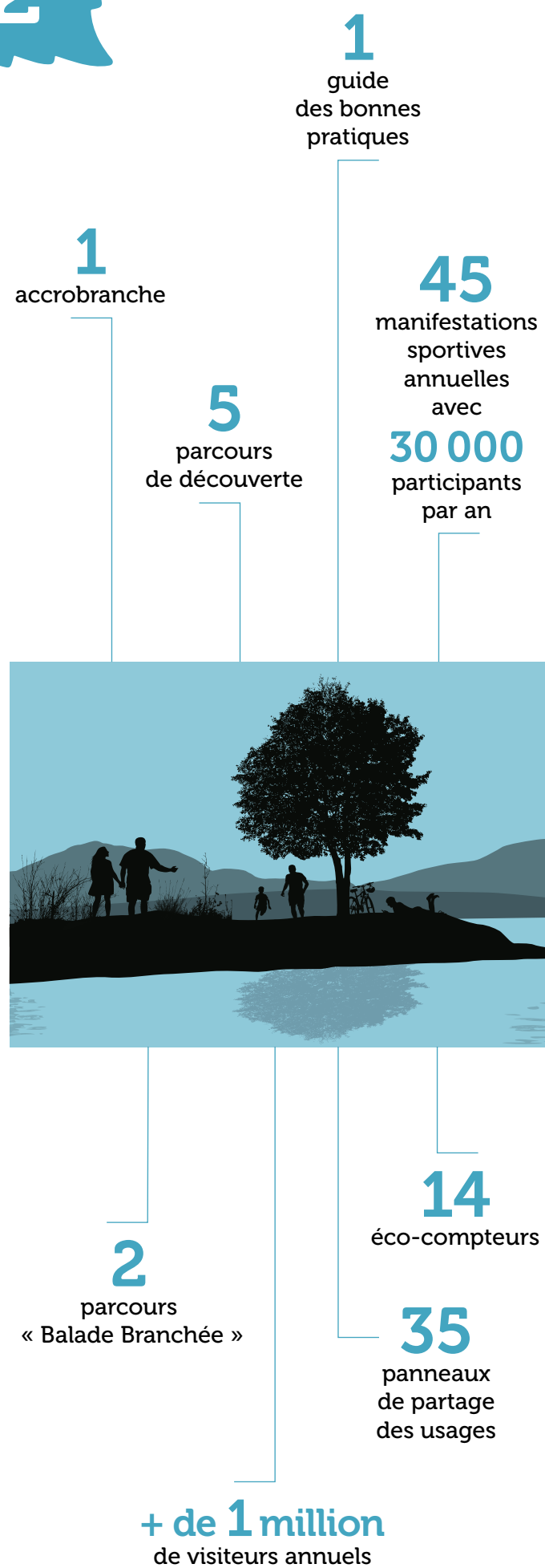
### UN REFUGE LPO, C'EST QUOI ?

2 sites départementaux sont labellisés « Refuge LPO » : le Parc départemental du Peuple de l'herbe (Carrières-sous-Poissy) depuis 2014 et la forêt de Méridon (Choisel, Chevreuse et Saint-Rémy-lès-Chevreuse) depuis 2021. Le label « Refuge LPO » est un agrément délivré par la LPO pour des sites sur lesquels le Département s'engage à préserver la biodiversité grâce à des aménagements et des pratiques de gestion adaptés.



Dans le cadre de la labellisation de la forêt départementale de Méridon, le Département et la LPO ont organisé le 25 septembre 2021, une journée d'animations sur site (visite guidée ornithologique, création d'ateliers nichoirs...). En 2022, le Bout du Monde devrait à son tour être labellisé « Refuge LPO ».





## CRÉER DES LIEUX DE VIE PARTAGÉS ET RESPECTÉS

### Répondre au besoin de nature de la population

La plupart des ENS yvelinois sont des forêts. Ce sont des lieux aux multiples usages (promenade, sport, activités liées à la gestion sylvicole et écologique, chasse...) qu'il faut parvenir à concilier, d'autant que le besoin de nature se fait de plus en plus ressentir par la population depuis la crise sanitaire de 2020.

Les éco-compteurs mis en place en 2019 sur 9 sites départementaux afin de suivre l'évolution de la fréquentation, ont permis de comptabiliser 1 million de visiteurs annuels.

Le Département se doit donc de répondre aux exigences de nature de plus en plus soutenues de la part de la population. Mais cette nature est fragile et il est primordial de la préserver.

Ce double objectif de préservation et de partage, le Département y répond en proposant au public des aménagements et des outils d'information tout en s'appuyant sur un réseau d'acteurs pertinent.

À ce titre, il a mis en place une politique active en termes d'« offre de nature » par l'aménagement et la valorisation de 9 des ENS les plus fréquentés.

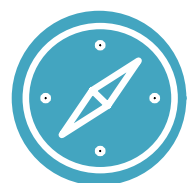
Les nombreuses manifestations sportives et culturelles qui s'y déroulent contribuent aussi à la vie des sites et à leur découverte et permettent chaque année à 30 000 personnes de profiter de ces espaces de nature.

Le Département a développé une carte interactive pour découvrir les ENS yvelinois. 18 sites ENS sont mis en lumière avec leurs spécificités et richesses : [yvelines.fr/ens](http://yvelines.fr/ens)



## 9 ESPACES NATURELS SENSIBLES AMÉNAGÉS POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC

Développer une offre responsable d'accès à la nature, c'est le pari des ENS. Ces trésors de biodiversité sont gérés et aménagés pour le public en tenant compte de la fragilité des sites. Des aménagements appropriés valorisent ainsi leurs richesses tout en évitant une sur-fréquentation qui pourrait être néfaste aux milieux naturels.



**LE BOIS DES TERRIERS**  
Buchelay, Magnanville  
2 parcours d'orientation  
pour une activité ludique  
et sportive.



**ÉTANG DU BOUT  
DU MONDE**  
Epône  
3 observatoires  
ornithologiques  
pour profiter du site sans  
y pénétrer.  
Protégé par un APPB\*, ce  
site est interdit au public !

**LA FORÊT  
DE SAINTE-APOLLINE**  
Plaisir,  
Neauphle-le-Château  
2 parcours d'orientation  
« Cap Enigme »  
(adultes, enfants)  
pour découvrir  
la forêt autrement.



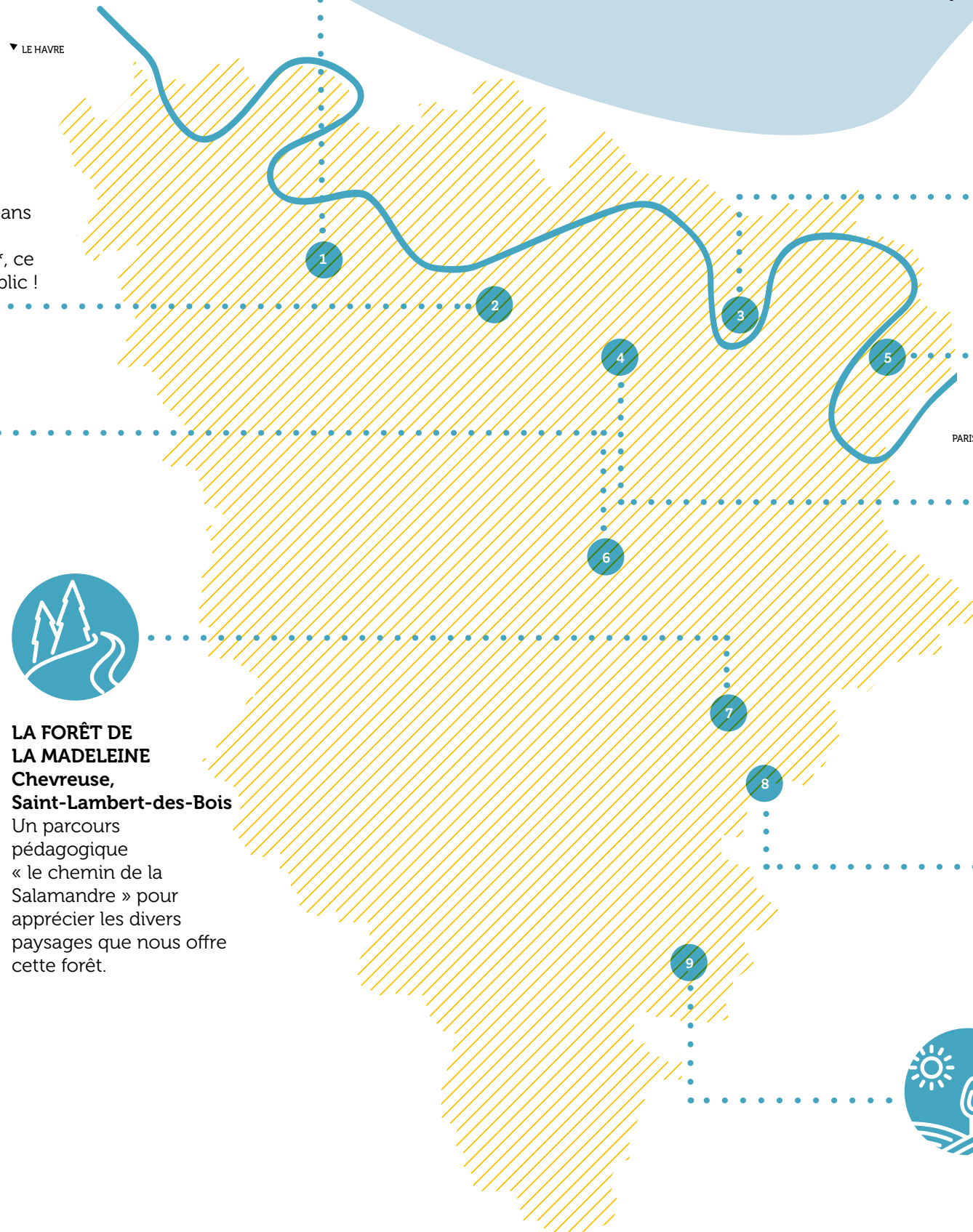
**LA FORÊT DE  
LA MADELEINE**  
Chevreuse,  
Saint-Lambert-des-Bois  
Un parcours  
pédagogique  
« le chemin de la  
Salamandre » pour  
apprécier les divers  
paysages que nous offre  
cette forêt.



Le Département a développé l'application mobile "Balade Branchée" via un partenariat avec le Département de Seine-et-Marne, l'ONF et l'Agence des Espaces verts d'Ile-de-France. Chaque partenaire alimente l'application de ses itinéraires de découverte. 2 parcours sont proposés dans les Yvelines : "Tom et Zoé" au Parc départemental du Peuple de l'herbe et "Le Sentier des 4 Dragons" en forêt de Rochefort.

**Melckone**  
la nature plus sûre

Afin de mieux concilier les usages entre les promeneurs et les chasseurs, le Département a déployé l'application numérique Melckone sur les sites départementaux chassés. Cette application permet d'informer les usagers, en temps réel, des zones de chasse à moins de 10 km de leur position.



**LE PARC DÉPARTEMENTAL DU PEUPLE DE L'HERBE**  
Carrières-sous-Poissy  
Terrains de jeux ▲, observatoire, Maison des insectes, parcours d'orientation ▲, parcours de découverte branché « Tom et Zoé »... une multitude d'activités sur un site emblématique.



**LES GRANDS BOIS**  
Morainvilliers, Les Alluets-le-Roi  
Parc d'aventures Indian Forest  
Yvelines ▲ – un parcours  
accrobranche avec plus de  
95 ateliers répartis sur  
8 niveaux de difficultés.



**LE PARC  
DÉPARTEMENTAL  
DE LA BOUCLE  
DE MONTESSON**  
Montesson  
Un parc paysager,  
une maison du Parc,  
un étang, des aires de  
jeux, des sentiers de  
promenades pour flâner  
et se détendre.



**LA FORÊT DE MÉRIDON**  
Chevreuse, Choisel,  
Saint-Rémy-lès-Chevreuse  
Un parcours nature « Conte de Melida,  
l'esprit de la forêt » ▲ pour s'imprégner  
des ambiances si singulières de cette  
forêt.



**LA FORÊT DE ROCHEFORT**  
Rochefort-en-Yvelines  
Un parcours de découverte ludique et  
connecté « le sentier des 4 dragons »  
destiné à un public familial pour découvrir  
les merveilles de cette forêt.

\* APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope  
▲ Aménagements réalisés entre 2019 et 2021.





## INFORMER SUR LES BONNES PRATIQUES INDISPENSABLES À LA PRÉSERVATION DES SITES

Si la préservation des Espaces Naturels Sensibles est un des objectifs que s'est donné le Département, il est important que chaque usager apprenne à les respecter. Les aménagements de ces sites sont une invitation à la découverte et à l'observation dans le but de les faire connaître, de savoir les partager mais aussi de les préserver.

Depuis 2019, le Département propose aux usagers des outils relatifs au partage des différents usages dans les ENS :

- Élaboration d'un règlement d'usages des Espaces Naturels Sensibles en octobre 2019.
- Installation des panneaux aux entrées de sites présentant le règlement ainsi que 6 bonnes pratiques à respecter pour un bien vivre ensemble (circulation des piétons, vététistes et cavaliers, chasse, déchets, chiens, respect de la faune et la flore et circulation des véhicules à moteur).
- Réalisation d'un guide des bonnes pratiques en version numérique en 2021, informant le public sur les bons gestes à adopter pour préserver la biodiversité. Ce guide a notamment été diffusé à l'ensemble des communes yvelinoises, communautés d'agglomération et offices de tourisme des Yvelines. Il a également été envoyé de manière dématérialisée aux collèges yvelinois.
- Affiches temporaires apposées sur les panneaux d'affichages des sites, afin d'informer sur des sujets ponctuels (la cueillette, les bioagresseurs, les naissances en forêt...) au gré des saisons.

### LE BOUT DU MONDE (EPÔNE) : UN ENS FRAGILE À CONTEMPLER

Situé au bord de la Seine, cet ENS de 48 ha abrite une faune et une flore remarquables. Près de 200 espèces d'oiseaux y ont été recensées. Il bénéficie d'un Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) qui interdit les activités humaines telles que la pêche, la chasse, la baignade ou la promenade.

Afin que chacun puisse profiter pleinement de cet espace en évitant le dérangement de la faune et la dégradation de la flore, le Département y a aménagé 3 observatoires ornithologiques. Des sorties Nature sont également organisées lors de visites encadrées par la LPO.



Observatoire ornithologique du site du Bout du Monde à Epône.

## S'APPUYER SUR DES ACTEURS INCONTOURNABLES

Afin de renforcer son action de protection de ses Espaces Naturels Sensibles et d'y assurer une surveillance active, le Département s'appuie sur un réseau d'acteurs allant à la rencontre des usagers.

### Sensibiliser avec les Eco-gardes

En 2015, un partenariat a été engagé avec le dispositif Eco-garde 78. Il permet de soutenir et de renforcer les actions du Département dans la protection des ENS.

Son rôle est triple :

- Renforcer l'action du Département dans la surveillance et la sécurisation des Espaces Naturels Sensibles départementaux,
- Sensibiliser le public à l'action du Département et à la protection de l'Environnement,

- Favoriser l'accueil des visiteurs en faisant la promotion d'un tourisme durable et respectueux.

Une quinzaine d'éco-gardes bénévoles interviennent dans les Espaces Naturels Sensibles. Ils sont basés sur 2 antennes : à Orgeval et au haras des Bréviaires. Ce partenariat des plus innovants a été présenté et valorisé lors de la 11<sup>e</sup> édition des Assises nationales de la Biodiversité à Lieusaint le 4 novembre 2021.



### LES ÉCO-GARDES EN QUELQUES CHIFFRES

de 2019 à 2021	2019	2020	2021
<b>16</b> sites, soit près de <b>2 000</b> ha, ont été parcourus par les éco-gardes. L'objectif, à terme, est d'étendre leur action à l'ensemble des sites ENS.	<b>280</b> sorties sur les ENS	<b>575</b> sorties sur les ENS	<b>680</b> sorties sur les ENS
	<b>681</b> informations auprès du public	<b>879</b> informations auprès du public	<b>1 228</b> informations auprès du public

### Réagir vite avec la convention « Vigilance Environnement »

Le réseau « Vigilance Environnement » formé de la gendarmerie, de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), du dispositif Eco-garde, de l'Office National des Forêts, du Département et de la Préfecture des Yvelines a pour but de renforcer la coopération opérationnelle entre ces acteurs pour lutter contre toute forme d'infraction et de délinquance au sein de nos ENS. Une convention fixant les relations entre chaque partenaire a été signée en mai 2021.

Cette convention autorise l'accès à l'application gouvernementale sécurisée « Tchap » permettant une transmission rapide des signalements de tout acte de malveillance aux différents postes à cheval de la gendarmerie ou aux unités territoriales compétentes, et une intervention efficace des forces de l'ordre. Environ 150 signalements par an sont réalisés.

Des opérations « coup de poing » peuvent également être réalisées ponctuellement avec la gendarmerie. Elles ont pour objectif la dissuasion et la répression des incivilités et des dérives portant atteinte à l'environnement et constituent un formidable outil de sensibilisation du public.





## ENVISAGER LES ESPACES NATURELS SENSIBLES COMME DES LEVIERS DE SOLIDARITÉ

Les ENS constituant un support idéal pour développer les politiques de solidarité, le Département a fait le choix d'y mener une politique volontariste mêlant nature et solidarité. Cette politique s'incarne dans la mise en œuvre de dispositifs et de partenariats.



### Les Brigades vertes, un dispositif innovant au service de l'insertion et de l'environnement

Créées en 2017, les **Brigades vertes** ont pour mission l'entretien des sites départementaux. Ces Parcours Emploi Compétences labellisés "verts" sont financés par le FSE (Fond Social Européen) à 50%, et par ActivitY' (Agence départementale d'insertion) et la Direccte à hauteur de 30%. Ils offrent aux bénéficiaires du RSA la possibilité d'une reconversion. Parmi ces Brigades vertes, deux sont forestières et ont été créées en 2019, avec pour mission spécifique l'entretien des Espaces Naturels Sensibles. Celles-ci ont réalisé plus de 240 interventions entre 2019 et 2021: entretien, lutte contre les espèces invasives, débroussaillages... Une brigade est par ailleurs dédiée au Parc départemental du Peuple de l'herbe.

### L'Association Espaces, un support d'insertion

Depuis 2018, des travaux écologiques sur les Espaces Naturels Sensibles du Département sont confiés à l'association « **Espaces** », une structure employant des bénéficiaires du RSA. Plusieurs chantiers d'insertion ont été menés : travaux d'entretien, d'arrachage d'espèces invasives et de remise en état de cours d'eau dans les forêts



départementales de Ronqueux, de Rochefort, et de Rosny-Rolleboise ; création d'un éco-pâturage sur le site de la Minière à Guyancourt, restauration d'une lande à bruyères de plus de 9 400 m<sup>2</sup> en forêt départementale de Saint-Benoît pour permettre la préservation d'espèces.

### Réflexion sur la thématique « Nature et solidarités sociales » avec Buc Ressources

Le Département des Yvelines a souhaité engager une réflexion sur les Espaces Naturels Sensibles et la Solidarité et a missionné le campus des Métiers du Social Buc Ressources pour l'accompagner.

**Objectifs** : créer une synergie permettant de lier les enjeux de l'environnement et des solidarités ; proposer des dispositifs innovants avec les Espaces Naturels Sensibles pour supports ; faire des Espaces Naturels Sensibles des supports d'éducation, d'inclusion et de bien-être au service des publics cibles du Département.

### Balade Nature Handicap, un site au service des personnes à mobilité réduite

Permettre au plus grand nombre d'accéder aux Espaces Naturels Sensibles est un des objectifs du



Département. Le site Internet « **Balade Nature Handicap** » créé en 2021 par une étudiante-stagiaire du service Espaces Naturels Sensibles, propose un focus sur les chemins accessibles aux personnes à mobilité réduite dans les forêts départementales de Sainte-Apolline, de Méridon, de Pinceloup et des Flambertins.

### Quartiers d'été, un programme d'actions éducatives et solidaires

En 2020, le Département a créé le dispositif « **Quartiers d'été** » à destination des jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et des jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). **Objectif** : proposer des actions ludico-éducatives de proximité, des sorties culture-nature-sport ou encore des vacances apprenantes « au vert ». Les Espaces Naturels Sensibles ont contribué à cette initiative en accueillant près de 500 jeunes qui ont ainsi pu découvrir le parcours Cap-Enigme de la forêt départementale de Sainte-Apolline, l'Accrobranche de la forêt départementale des Grands Bois ou la Maison des Insectes du Parc départemental du Peuple de l'herbe. Cette initiative a été renouvelée en 2021.

## LES PARTENARIATS ET CONVENTIONS DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le Département des Yvelines s'appuie sur de nombreux partenaires (collectivités, associations, particuliers) pour mettre en œuvre la politique Espaces Naturels Sensibles. 8 conventions ont été établies entre 2019 et 2021, ce qui porte à 44, le nombre total de conventions établies par le Département.

Par ailleurs, le Département accorde de nombreuses autorisations pour la pratique d'activités en pleine nature (pédestre, cycliste, équestre) dans les Espaces Naturels Sensibles. En 2019, 45 manifestations à majorité sportives - soit 30 000 participants (trail des Lavoisirs, randonnée VTT Jean Racine, les virades de l'Espoir...) - ont ainsi parcouru les Espaces Naturels Sensibles. 2020 et 2021 ont été marquées par les restrictions sanitaires dues au Covid et l'annulation de nombreuses manifestations.

ACCUEIL DU PUBLIC				
Sites	Année	Partenaires	Durée	Nature
Ensemble des Espaces Naturels Sensibles	2020	AEV Ile-de-France, Département de Seine-et-Marne et l'ONF	5 ans	Renouvellement de la convention « Balade Branchée », application mobile proposant des promenades en milieu naturel
Parc départemental du Peuple de l'herbe (PPDH)	2019	Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO)	23/09 au 01/10	Autorisation d'occupation temporaire du PPDH dans le cadre de l'évènement Fête en Seine

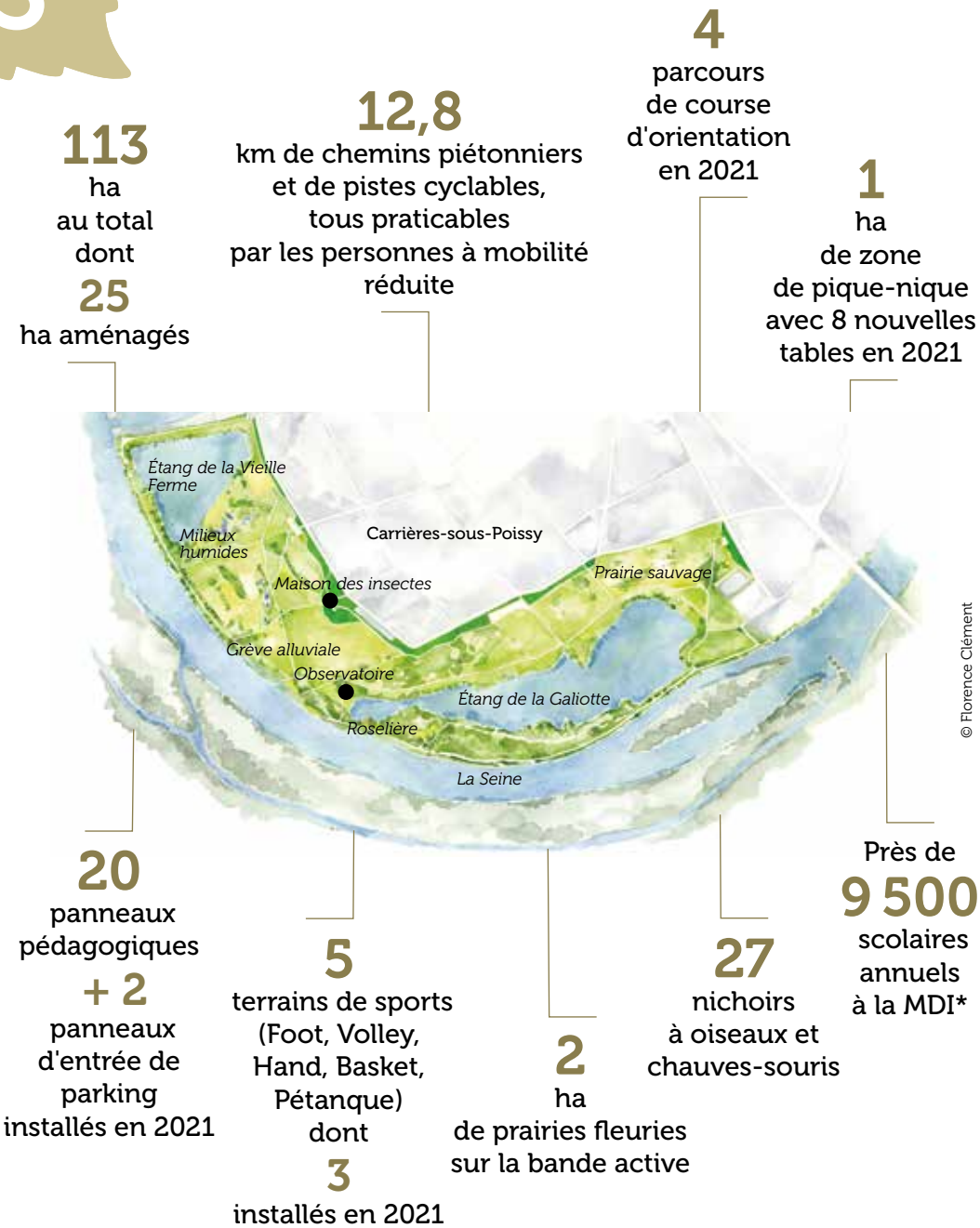
SURVEILLANCE ET SENSIBILISATION				
Sites	Année	Partenaires	Durée	Nature
16 ENS	2019	Ecogarde	3 ANS	Surveillance des ENS, et sensibilisation et information auprès des usagers le week-end
Ensemble des Espaces Naturels Sensibles	2021	Préfecture des Yvelines, Gendarmerie, ONF, Ecogarde, OFB		Convention « Vigilance Environnement » : mise en place d'un réseau d'information commun pour lutter contre les infractions à l'environnement

TRAVAUX INSERTION				
Sites	Année	Partenaires	Durée	Nature
Forêt départementale de Saint-Benoît	2019	Association Espaces	3 ans	Convention pour la réalisation de travaux écologiques, supports d'insertion : restauration d'une lande à Bruyères

PROTECTION MILIEUX ET ESPÈCES				
Sites	Année	Partenaires	Durée	Nature
Parc départemental du Peuple de l'herbe (PPDH), Forêt départementale de Méridon.	2021	LPO	3 à 5 ans	Convention pour la création de Refuge LPO
Forêts départementales de Ronqueux, Villevert/Noncienne Flambertins, Abbécourt, Moussus-Saint-Laurent, Tailles d'Herbelay, Rougemont.	2019 - 2020	Association Réserves Naturelles de France	1 an	Convention pour la mise en place d'un appui technique dans le cadre de l'application du protocole de suivi dendrométrique (mesure des arbres) des réserves forestières







\* Maison des insectes

### Les richesses insoupçonnées du Parc

**Inventaire faune-flore-habitats complet en 2019** : 262 espèces végétales dont 11 patrimoniales avec la Renoncule à petites fleurs, 19 habitats, 153 espèces animales.

**Suivi piscicole et floristique rivulaire en 2020** : 11 espèces de poissons inventoriées. Découverte de la Léersie faux riz, espèce végétale protégée au niveau régional et non encore observée sur le site.

### Le Parc à l'honneur !

En 2021, le Parc a reçu le prix spécial du Jury des Victoires du Paysage 2020. Ce concours a pour objectif de valoriser les sites ayant intégré la démarche paysagère dans leurs projets d'aménagement.

Cette même année, le Parc était à l'honneur dans un ouvrage intitulé *Plus grand que la Seine, paysages en projets, acteurs en réseau*, un livre mettant en lumière des acteurs ayant transformé l'espace séquanien, inventé des formes nouvelles de paysage ou contribué à repenser un morceau de ville, de berge ou de campagne.

### Le saviez-vous ?

Chaque année, la Fête de la Nature est organisée au Parc. Cet événement national qui se déroule au mois de mai à une date la plus proche du 22 mai, journée internationale de la Biodiversité, a pour objectif de sensibiliser tous les publics à la biodiversité et sa préservation.



## PARC DÉPARTEMENTAL DU PEUPLE DE L'HERBE, LE PLUS GRAND PARC NATUREL DES YVELINES

Situé aux confins du méandre de la boucle de Chanteloup, le Parc constitue un lieu incontournable pour les amoureux de la nature. Le Département des Yvelines en assure la gestion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 - c'était auparavant la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise - avec des objectifs clairs : préserver ce site naturel, l'aménager et l'ouvrir au public. Pour ce faire, il y mène des actions écologiques ciblées pour l'entretien du site et y propose de nombreuses animations tout au long de l'année.

Le parc est doté d'un plan de gestion qui se décline en actions environnementales durables :

- **Lutte contre les espèces invasives** (la Jussie, la Renouée du Japon...).
- **Fauche tardive** pour préserver les espèces animales et végétales, ouverture des milieux en hiver, faucardage des plantes aquatiques par rotation tous les 4 ans sur les mares,...
- **Réalisation de suivis écologiques** : expertise des nichoirs avifaunes/chiroptères, suivi de la qualité des eaux, inventaires piscicoles, suivi des espèces protégées et des jardins de phytoremédiation (technique naturelle de dépollution des sols et de l'eau grâce à certaines plantes).
- **Mise en place d'équipements pour la faune** (nichoirs, radeaux à sternes...).

Par ailleurs, le Parc mène tout au long de l'année de nombreuses animations à rayonnement départemental. Avec la MDI, ils accueillent de façon régulière des animations variées autour de la nature :

- L'OPIE\* gère l'exposition permanente à la MDI sur les insectes vivants,
- Le Département organise des spectacles, des expositions temporaires, des sorties Nature pour les particuliers et les scolaires, la Fête de la Nature... Il a développé des partenariats avec des acteurs comme le Muséum national d'Histoire naturelle et la LPO.

\* OPIE : Office pour les Insectes et leur environnement



1

site et des pages Facebook et Instagram dédiés au Parc départemental du Peuple de l'herbe

Plus de 15

campagnes d'affichages thématiques

2

livrets sur les bonnes pratiques



Plus de 50

articles produits sur les ENS entre 2019 et 2021, diffusés dans le magazine, sur yvelines-infos et les réseaux sociaux

1

mini-série de 15 vidéos

1

vidéo promotionnelle

À DÉCOUVRIR !

En 2021, une mini-série de 15 vidéos a été réalisée sur les questions des bonnes pratiques en forêt. Celle-ci s'appelle Question Nature et elle est à découvrir sur la chaîne Youtube du Département !



**ESPACE NATURELS DÉPARTEMENTAUX**  
Le guide des bonnes pratiques

**PARTAGEONS NOS ESPACES NATURELS !**  
Vous êtes dans un Espace Naturel Sensible, propriété du Département des Yvelines. C'est un lieu où sont pratiqués de multiples activités : sports, détente, chasse, travaux forestiers... Respecter de la biodiversité, cet espace est d'autant plus fragile. Nous vous invitons à profiter de ce lieu, dans le respect de l'environnement et les besoins de chacun.

**EN CAS D'URGENCE : SAMU 15 - POMPIERS 18 - POLICE 17 SECOURS EUROPÉEN 112**

**1. RÈGLES SUR LES CHEMINES, PÉTONS, CYCLISTES ET CAVALIERS**  
- Ne circulez pas à l'extérieur des sentiers.  
- Respectez le sens de circulation.  
- Ne faites pas de feu de camp.  
- Ne faites pas de feu de bivouac.  
- Ne faites pas de feu de camp.  
- Ne faites pas de feu de bivouac.

**2. SOYEZ PRUDENTS LES JOURS DE CHASSE**  
- Les jours de chasse pour notre sécurité :  
- Respectez la signalisation.  
- Ne faites pas de feu de camp.  
- Ne faites pas de feu de bivouac.

**3. RÈGLES POUR LES DÉCHETS**  
- Ne laissez pas de déchets.  
- Ne laissez pas de déchets.  
- Ne laissez pas de déchets.

**4. GARDONS NOS CHIENS SOUS BIENNE CONTRÔLE**  
- Ne laissez pas vos chiens déchaîner.  
- Ne laissez pas vos chiens déchaîner.

**5. RESPECTONS LA FLORE ET LA FAUNE**  
- Ne cueillez pas de plantes.  
- Ne cueillez pas de plantes.

**6. GARDONS NOS DISTANCES FAUNE SAUVAGE, GARDONS NOS DISTANCES**  
- Ne vous approchez pas de la faune sauvage.  
- Ne vous approchez pas de la faune sauvage.

**Le saviez-vous ?**  
À l'automne 2021, une action de communication a été menée avec les influenceurs du Département dans un Espace Naturel Sensible : une balade-découverte dans la forêt de Méridon. Objectif : porter un autre regard sur la forêt pour mieux la comprendre et savoir la protéger.



COMMUNIQUER POUR SENSIBILISER

Le service des Espaces Naturels Sensibles du Département accompagne sa politique d'une communication active avec pour enjeu majeur la préservation de la biodiversité. Faire connaître les ENS et en expliquer la démarche sont ses deux grands axes.

- **Donner de la visibilité aux ENS**  
Parce qu'on ne protège bien que ce que l'on connaît, la notoriété des ENS est déterminante. Nommer et aménager les sites. Entre 2019 et 2021, l'installation de panneaux d'entrée de sites s'est poursuivie. En plus de leur rôle informatif, ces panneaux ont pour intérêt de nommer les sites et les faire exister dans l'espace public. Créer une identité visuelle forte. En 2020, le Département a doté le Parc départemental du Peuple de l'herbe d'une nouvelle identité graphique. Les supports de communication du site et son mobilier sont désormais réalisés selon cette nouvelle charte qui lui permet d'être immédiatement identifiable. Développer une communication régulière. Depuis 2019, une cinquantaine d'articles ont été publiés sur les supports de communication du Département avec des angles variés : gestion forestière, aménagement des sites, préservation de la biodiversité, actions de sensibilisation, événements, portraits d'acteurs des ENS, etc.
- **Expliquer pour impliquer**  
Communiquer sur les ENS s'accompagne d'une dimension pédagogique forte. Permettre aux usagers de comprendre la gestion forestière et la vie des sites. Depuis 2019, des campagnes d'affichages sont menées dans les ENS et relayées sur les sites et réseaux sociaux du Département. Elles traitent de l'actualité des ENS avec pour objectifs d'informer, de sensibiliser et d'alerter. Au Parc départemental du Peuple de l'herbe, des panneaux pédagogiques ont été installés dans ce même objectif. Informers sur la programmation des ENS. De nombreux supports sont créés pour la promotion des actions des ENS : brochures semestrielles du Parc départemental du Peuple de l'herbe, supports de communication pour les sorties nature, campagnes " Fête de la nature "... Communiquer sur les bonnes pratiques dans les ENS. En 2020 et 2021, une campagne importante a été menée sur le règlement des Espaces Naturels Sensibles pour inciter les usagers à adopter de bonnes pratiques dans les ENS : création d'un livret pédagogique numérique, d'une infographie et d'une vidéo.



## DÉPARTEMENT DES YVELINES

Direction de l'Environnement et du Développement  
Pôle Gestion et Valorisation du Patrimoine Naturel  
Service des Espaces Naturels Sensibles

Plus d'informations sur les Espaces Naturels Sensibles  
sur [yvelines.fr/ens](https://yvelines.fr/ens)



**Yvelines**  
Le Département